



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## frais de transport

Question écrite n° 4517

### Texte de la question

N'ayant jamais eu de réponse à sa question écrite posée le 4 janvier 2005, lors de la précédente législature, M. Patrick Labaune souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation des parents dont le fils ou la fille sont en maison d'enfants à caractère sanitaire. Ces établissements n'existent pas dans tous les départements, tels que la Drôme, ce qui oblige les parents à se déplacer souvent assez loin de leur domicile. Or, la CPAM de la Drôme ne prend en charge que partiellement les coûts de transports domicile-établissement (30 trajets annuels), malgré la fermeture de ces maisons d'enfants le week-end, les parents sont alors contraints de faire, avec leur véhicule personnel, les aller-retour le lundi matin et le vendredi après-midi et ne peuvent, de ce fait, exercer une activité professionnelle à temps plein. C'est pourquoi, devant le budget important que cela représente pour les familles, notamment les plus modestes, il souhaite savoir ce que compte faire le Gouvernement afin d'améliorer la prise en charge de leurs frais de transport, d'autant plus que les CPAM d'autres départements (Isère et Savoie) prennent en charge la totalité de ces trajets.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Labaune](#)

**Circonscription :** Drôme (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4517

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 septembre 2007, page 5635

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)